

## RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR

Etait absent représenté : Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Brigitte VASSEUR

Absents excusés : Christophe HENRIQUET, Marion FREDON, Clément MOINAT

A été élue secrétaire de séance : Madame Emilie CHOISMIN

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### ✓ **BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DES ZAER**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter les propositions de ZAER telles que présentées en annexe de la présente délibération.

### ✓ **COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter le compte financier unique de ce même exercice, lequel se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 481 803.57		1 481 803.57
Opérations de l'exercice	3 300 891.30	4 758 677.92	2 525 764.10	2 338 935.00	5 826 655.40	7 097 612.92
<b>TOTAUX</b>	<b>3 300 891.30</b>	<b>4 758 677.92</b>	<b>2 525 764.10</b>	<b>3 820 738.57</b>	<b>5 826 655.40</b>	<b>8 579 416.49</b>
Résultats de clôture		1 457 786.62		1 294 974.47		2 752 761.09

### ✓ **AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose aux membres de la commission d'affecter la somme de **1 457 786.62 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice **2024**. Le résultat de la section d'investissement s'élève à **1 294 974.47 €** et est affecté au R.001. Conformément à l'avis de la commission des finances du 28 février 2024, l'assemblée, à l'unanimité, adopte cette proposition.

### ✓ **TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2024**

Conformément à l'avis de la commission des finances, l'assemblée décide par 15 voix pour et une abstention de ne pas modifier les taux des taxes locales directes qui s'établissent ainsi :

- Foncier bâti : 33.53 %
- Foncier non bâti : 30.77 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12.65 %

### ✓ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024**

Conformément à l'avis rendu par la commission « Vie Associative – Terre de jeux » réunie les 20 – 21 – 22 et 24 février 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	POUR INFORMATION
Tennis de table	2 000.00	
	400.00	Achat d'une table
Association Sports et Loisirs	1 000.00	
	600.00	Course cycliste
Club Modélisme Longueillois	1 200.00	
Des copains et des bulles	500.00	
Dynamo Canly/Longueil Ste Marie	3 500.00	
Comité des Œuvres Sociales	500.00	
	15 000.00	Chèques vacances et chèques cadeaux
Comité Municipal des Fêtes	20 000.00	<i>Isabelle DESSERY, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, sortent de la salle</i>
		<i>Vote</i>
		<i>Isabelle DESSERY, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, rentrent dans la salle</i>
Associations Familles Rurales	7 700.00	<i>Didier VOITURONT sort de la salle</i>
		<i>Vote</i>
		<i>Didier VOITURONT rentre dans la salle</i>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500.00	
L'Ame Ortie	1 000.00	<i>Jacqueline MOREL sort de la salle</i>
		<i>Vote</i>
		<i>Jacqueline MOREL rentre dans la salle</i>
Ecole maternelle du Grand Ferré	1 000.00	
Ecole élémentaire du Grand Ferré	2 000.00	
Judo Jujitsu	2 200.00	
Tennis Club	0	Pas de subvention cette année car a reçu une subvention de 9 000 € par la Fédération Française de Tennis pour les travaux du court de tennis extérieur
ECOM Paul Vallet	20 000.00	Orchestre à l'école
	10 500.00	
GIPE	10 900.00	
Don du sang	150.00	
Le Fil d'Ariane	250.00	
Restaurants du Cœur	300.00	
France Alzheimer Oise	300.00	
L'amicale des jeunes d'Hier	2 000.00	<i>Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL et Evelyne DESSUILLE sortent de la salle</i>
		<i>Vote</i>
		<i>Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL et Evelyne DESSUILLE rentrent de la salle</i>
<b>TOTAL</b>	<b>104 900.00</b>	

✓ **BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2024**

Conformément à l'avis rendu par la commission des finances du 28 février 2024, l'assemblée, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2024, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour 4 498 815.00 € pour la section de fonctionnement, et pour 5 395 922.00 € pour la section d'investissement.

✓ **REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE**

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de rembourser la réservation de Madame DA SILVA Maria pour un montant de 330 € (titre 1668/2023).

✓ **ENCARTS PUBLICITAIRES – BULLETIN MUNICIPAL**

Conformément à l'avis de la commission des finances du 28 février 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs des encarts publicitaires à compter de la prochaine insertion dans le bulletin municipal 2025, comme suit :

Format de l'annonce	Tarif unitaire TTC par parution	Tarif unitaire TTC par parution (couverture)	Proposition tarif unitaire TTC par parution 2025	Proposition tarif unitaire TTC par parution (couverture) 2025
1/12 <sup>ème</sup> de page	250 €	0	260 €	0
1/8 <sup>ème</sup> de page	380 €	0	390 €	0
1/6 <sup>ème</sup> de page	450 €	500 €	460 €	520 €
1/4 de page	550 €	610 €	570 €	630 €
1/2 page	800 €	870 €	830 €	900 €
Page entière	1200 €	1300 €	1240 €	1350 €

✓ **OPERATION : CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE**

Par 15 voix pour et une voix contre, l'assemblée, décide :

- D'approuver le programme finalisé des besoins portant le coût prévisionnel de l'opération à 3 735 050 € H.T. ;
- De mettre fin à la convention de mandat et de confier à la société ADTO-SAO la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dans le cadre du projet « Pôle Médiathèque et musique » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ladite société la convention de mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage présentée en annexe, pour une rémunération prévisionnelle d'un montant de 94 500.00 € HT soit 113 400.00 € TTC ;
- D'approuver le lancement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint sur esquisse ;
- De fixer la prime qui sera allouée aux 3 candidats admis à remettre une prestation d'un niveau ESQ (esquisse) à la somme de 22 000 € H.T. ;
- De constituer un jury en application des articles R2162-22 à R2162-26 du Code de la Commande Publique et de confier à Monsieur le Maire le soin de nommer par arrêté les membres du jury ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération.

Longueil Sainte Marie, le 12 mars 2024

Le Maire,  
Stanislas BARTHELEMY

